



Autoentrepreneur et chômage

Par **elys06**, le **20/01/2015 à 16:29**

Bonjour,

En décembre 2011 j'ai créé mon entreprise individuelle (en profession libérale), suite à une rupture conventionnelle.

J'ai eu droit à l'accréditation et j'ai demandé l'ARCE au pôle emploi sous forme de capital (versé en deux fois)

En août 2014 j'ai dû arrêter mon entreprise individuelle, qui était encore en perte. Je me suis réinscrite au pôle emploi, qui a recalculé le reliquat de mes droits (encore 9 mois).

Après avoir vu plusieurs organismes et un nouveau comptable, ils m'ont tous conseillé de reprendre mon entreprise (en autoentrepreneur), à temps partiel et la réorganiser pour réduire les charges et proposer des nouveaux services.

Sauf que le pôle emploi m'informe que je ne peux plus bénéficier d'un maintien de droits (versés en complément de mon activité d'autoentrepreneur) si je crée une nouvelle entreprise.

Je peux travailler à temps partiel pour une autre entreprise mais pas pour ma propre entreprise.

Est-ce qu'il est possible d'avoir des informations concernant ce sujet ?

En vous remerciant,